

Bafa : jusqu'à 450€ d'aides pour la session générale



Quel objectif ?

Favoriser l'accès à des accueils et des loisirs de qualité pour tous les enfants en participant au **financement des sessions générales** (Bafa 1).



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir entre **16 ans et 25 ans**
- **Résider dans les Deux-Sèvres, au moment de leur inscription**
- **Signer la charte d'engagement** fourni par l'organisme de formation
- **Être allocataire** ou rattaché au dossier des parents (il faut percevoir au moins une prestation au moment de l'inscription, allocation de rentrée scolaire compris année N ou N-1)



Quel montant ?

Le montant de l'aide varie selon le quotient familial (QF) au moment de l'inscription et le type de pension :

Quotient familial	formation en internat	formation en demi-pension / externat
entre 0 et 800	450€	250€
entre 801 et 1200	400€	200€
+ de 1200	350€	150€



Comment en bénéficier ?

Le jeune doit effectuer son inscription dans un organisme de formation habilité par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, conventionné avec la Caf des Deux-Sèvres (liste à retrouver sur le caf.fr). Il doit également informer l'organisme de son éligibilité et lui fournir les justificatifs demandés (modalités selon organisme).

L'aide sera versée à l'organisme de formation directement.

